

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-764865

144028

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 22094 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ABDELGHANI YOUSSEF

Date de naissance : 2.9.55

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 23

Nom et prénom du malade : ABDELGHANI YOUSSEF Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : ANGINE STABIA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le :

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Docteur El Arabi Redouane
Médecin Agréé par
Le Ministère de La Santé
Aut. N°: 1589
Tel: 05.22.93.03.n°

ACCUEIL
23 JAN 2022

Dr Redouane EL ARABI,

Médecine Générale

Echographie

Electrocardiogramme

Petite Chirurgie - Circoncision

الدكتور رضوان العربي

الطب العام

الفحص بالصدى

تخطيط القلب

الجراحة الصغيرة - الختان

Casablanca, le : 23 / 12 / 2022

ABDELGHANI YACHEF

T=483.50

79.70x2 ZITHROMAX

UT.AV. : 07 2024 P.P.V. : 79 70
LOT N° : 6 J 8 5 9 4

56.60 DIFFERENTINE

UT.AV. : 07 2024 P.P.V. : 79 70
LOT N° : 6 J 8 5 9 4

22.30c Laprazone SV

ALGANTIL® 200 20 dragées
PPV 19DH70
EXP. 04/2025
LOT 23003 3

30.50 Imodium SV

PHARMACIE DES SCIENCES
Centre Commercial Aïmoun II
CASABLANCA
Tél. : 022 99 48 14

19.70 ALERANTO SV

195.00x7 FOR CF 5mg/2 SV

Dr Redouane El Arabi Redouane
Le Médecin Agréé par
Aut. N° : 1589
Tél. : 05 22 93 03 09

611800103058 3
EXFORGE 
5mg/80mg
28 comprimés pelliculés
PPV : 195,00 DH

PPV 22DH30
EXP 09/2024
LOT 15009-12

IMODIUM 2MG GELULE
20 Gél 
P.P.V. : 30DH60
LOT : 9MA053
PER. 03 2024
6 118000 010845